

**COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE
PROCES VERBAL DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2013

L'an deux mil treize, le mardi vingt cinq juin à 20 h, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le dix neuf juin 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :	11			
Présents :	11	Votants :	11	Pouvoirs : 0

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard, (GIRARD Fabienne arrivée à 20h30).

Désignation du secrétaire de séance : Paul DESBROSSE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 21 mai 2013:

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2013-37 Décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2013.

Madame Henderson informe l'assemblée qu'après paiement des dépenses 2013 liées au contrat rural et contrôle de notre budget primitif 2013, Monsieur Formont, Trésorier à La Chapelle-la-Reine, nous demande de bien vouloir procéder à la régularisation d'imputation suivante :

Compte d'imputation	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
21311- Immobilisations hôtel de ville DEP. INVESTIS.	341 003.52	- 341 003.52	0.00
2313 - Immobilisations en cours constructions REC. INVESTIS.	0.00	+ 341 003.52	341 003.52

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, accepte la décision modificative n° 1 au budget primitif 2013.

2013-38 Délibération du conseil municipal autorisant le maire à ester en justice.

Conseil municipal du 21 mai, rappel : Infractions au Code de l'Urbanisme :

Le tribunal correctionnel de Fontainebleau a transmis à Madame Le Maire une convocation, en tant que victime, pour une audience fixée au 17 juin dans le cadre de constructions illégales édifiées sur la commune. Le service juridique de notre assurance sera contacté pour solliciter un conseil sur ce dossier.

Faisant suite à l'envoi du dossier d'infractions au Code de l'Urbanisme au service juridique de notre assureur la MAIF, celle-ci a confié notre dossier à Maître JASLET de la SCP d'avocats Jaslet/Bonlieu à Fontainebleau.

Afin de répondre à une demande de Maître JASLET, il est proposé :

- d'autoriser Madame le Maire à se porter partie civile dans l'instance ci-dessus rappelée de façon à ce que la commune soit informée de l'évolution de cette affaire;
- d'accepter la proposition de la MAIF afin que Maître JASLET représente la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par neuf votes pour et une abstention,

Autorise Madame Helen Henderson à se porter partie civile auprès du Tribunal Correctionnel de Fontainebleau (Seine-et-Marne), dans le dossier n° 08000005849 et accepte la désignation de Maître Yann JASLET pour représenter la commune.

20H30 arrivée de Madame Fabienne GIRARD.

2013-39 Désignation de : deux délégués titulaires et un délégué suppléant représentant la commune au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne.

Madame le Maire expose la demande du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale du Sud Ouest Seine-et-Marnais :

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013-31 du 18 mars 2013 portant création du syndicat mixte départemental d'électrification issu de la fusion des syndicats « SIER de Donnemarie-Dontilly », « SIER du Sud-Est Seine et Marne », « SIER du Sud-Ouest Seine et Marne », « SMERSEM » et « SIESM » ;

Considérant les statuts annexés à l'arrêté précité et plus précisément l'article 9.2.1 : « Les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant. »

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne sera créé au 1^{er} janvier 2014, et qu'il convient qu'à cette date les membres des comités de territoire soient désignés ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

A élu comme délégués représentant la commune au sein du comité de territoire :

2 Délégués titulaires :

- Alain LE PAPE 21 rue de Villiers
- Pierre FUERXER 13 rue de la Croix Boisée

1 délégué suppléant :

- Paul DESBROSSE 11 rue du Clos Corbin

2013-40 Complément à l'aménagement paysager des abords du bâtiment des services techniques, et demande de subvention au Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

Madame le Maire revient sur la délibération n° 2013-23 du 10 avril et informe

l'assemblée qu'il faut ajouter au devis de l'entreprise Bernard PORTHEAULT l'arrachage de la haie de thuyas existante, son évacuation, le labour et la préparation du terrain pour les plantations.

Le montant total des dépenses à engager pour l'aménagement paysager des abords du bâtiment des services techniques s'élève donc à **4 981 € TTC** ventilé comme suit :

- Travaux divers avant plantation : 1 794.00 € TTC
- Achat des arbres et plantes 2 043.70 € TTC
- Plantation des végétaux avec garantie de reprise, apport d'engrais organique, tuteurage sur la base du plan d'aménagement 1 143.30 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité ce nouveau devis et charge Madame le maire de solliciter une subvention auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français.

2013-41 Complément à travaux d'isolation dans local rangement de la salle polyvalente afin de répondre aux critères du Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

Madame le Maire revient sur la délibération n° 2013-29 du 21 mai et informe l'assemblée qu'il faut renforcer l'isolation afin d'atteindre les performances demandées par au Parc naturel régional du Gâtinais français pour que notre demande de subvention soit acceptée.

En conséquence la Sté POUGAT a modifié son devis concernant l'isolation du local rangement de la salle polyvalente avec les matériaux isolants préconisés par le Parc naturel régional du Gâtinais français (éco-matériaux) en prenant en compte les performances d'isolation thermique minimales demandées par le Parc.

Le montant de ce nouveau devis est 10 584,54 € HT soit **12 659,11 € TTC**.

Le conseil municipal, s'interroge sur l'opportunité de cette isolation renforcée.

Après en avoir délibéré, il vote à 6 voix pour et cinq abstentions en faveur de la solution préconisée par le Parc naturel régional du Gâtinais français, et autorise Madame le Maire à adresser une demande de subvention au Parc naturel régional du Gâtinais français sur la base de la proposition de la société POUGAT pour un total de 12 659,11 € TTC,

2013-42 Point sur le contrat rural tranches 2 et 3, travaux supplémentaires.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Alain LE PAPE.

Suite à la dépose du faux plafond de la salle Jean HERBLOT, il a été constaté l'existence de ponts thermiques dus à un manque d'isolation dans l'espace entre la toiture et le faux plafond, ainsi qu'un défaut de résistance au feu au niveau du plafond de l'ancienne salle de classe. Un devis de travaux supplémentaires de 1 419.89 € TTC a été accepté pour pallier ces défauts.

Un rendez vous chez un fabricant de rideaux occultants est programmé vendredi 28/06/2013 pour finaliser le choix des rideaux et du mode de fixation, le coût estimé est d'environ 5 000 €.

Il est nécessaire et urgent d'intervenir à l'arrière de la future salle des associations afin de stopper les infiltrations d'eaux pluviales en provenance du parking. Pour ce faire il faut définir une solution technique et faire établir les devis correspondants. Les entreprises : Bazin, Brégé et Laly seront sollicitées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de donner pouvoir à madame le Maire pour traiter cette question et rechercher une solution permettant un bon déroulement du contrat rural.

La position du caisson de VMC existant très au dessus du faux plafond des toilettes de la salle polyvalente fait l'objet d'une remarque de l'architecte : risque de chute lors des travaux de maintenance. Une proposition sera communiquée à la commune pour l'abaisser, celle-ci sera examinée lors d'un prochain conseil.

A la demande de l'architecte la société GOBOIS doit faire un devis pour la pose d'un cadre autour de la fresque.

La commune doit fournir une kitchenette pour la future salle des associations.

2013-43 Achats divers.

Madame le Maire indique que les équipements de la cuisine de la salle Jean HERBLOT sont commandés pour un montant de 4 024 € HT (5 000 € étaient prévus au budget) : tables, plonge, réfrigérateur, étagères.

L'équipement de l'espace vie du bâtiment technique est en place : une table 120x60, deux chaises, une armoire basse pour un coût de 426,66 € TTC. En sus, des rayonnages pour l'atelier ont été acquis pour 390 € TTC.

Informations et questions diverses.

Madame le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux projets à terminer avant la fin du mandat.

Elle informe :

d'un courrier du Conseil Général indiquant que le dossier du contrat triennal est complet mais ne laissant que de faibles espoirs de le voir aboutir en 2013.

d'un courrier de Madame la Préfète de Seine-et-Marne donnant son accord pour un délai supplémentaire d'un an concernant la subvention DETR (aide pour les trottoirs de Villetard).

Dans le cadre de la division d'une propriété en trois parcelles (sujet déjà évoqué le 21 mai dernier) : la clôture située le long du chemin du champ de tir est actuellement en retrait de la limite cadastrale, cette situation sera régularisée dans sa position actuelle. De plus le propriétaire prévoit de céder à la commune l'espace nécessaire pour implanter une aire de retournement compatible avec les engins de secours ou de ramassage des ordures ménagères à l'angle du chemin.

Demande la disponibilité de personnes pour l'encadrement de la sortie à Buthiers des enfants de Nanteau-sur-Essonne le 8 juillet prochain : Mmes Fabienne GIRARD, Michelle BOUTEILLE et Martine LE FLOCH ainsi que M. André LE BRAS se proposent, rendez-vous à la base.

Confirme que la fête à Nanteau sera le 1^{er} septembre. Une brocante sera organisée avec le concours de bénévoles (Famille CARRÉ) - une exposition est envisagée dans la salle polyvalente ou bien l'église (interlocuteur : M. GOULET). - il est aussi

envisagé une démonstration de trompes de chasse par le groupe qui s'entraîne actuellement chaque mardi dans l'église.

L'inauguration et la visite des nouveaux locaux seront organisées pour les habitants à cette occasion.

Elle déplore que, pour le moment, il n'y ait pas de retour sur le montant du projet d'enfouissement des réseaux du centre bourg. La commune a pris l'option de ne pas se rendre propriétaire des lignes France Télécom et par là même de ne pas prendre l'entretien à sa charge.

Mme Le Maire transmet ensuite les informations suivantes :

Concernant la mare de Boismnard, l'entreprise SEGEX doit intervenir cette semaine pour établir l'étanchéité. Il lui a été rappelé par un courrier recommandé avec AR qu'elle avait une obligation de résultat dans le respect du cahier des charges et que les choix techniques lui incombaient.

Pour la randonnée du 14 juillet organisée avec le concours du Parc naturel régional du Gâtinais français, la commune offre le pot de l'amitié aux participants, les conseillers disponibles sont invités à participer et à assurer le service.

Dans le cadre de l'intercommunalité plusieurs réunions autour de la petite enfance ont été organisées, la compétence doit être transmise au 1^{er} juillet, uniquement pour les locaux.

Pour la gestion précédemment assurée par la fédération, un solde débiteur d'environ 100 000€ est constaté. La compétence ne pourra être prise sans clarification de la situation financière et signature d'une convention assurant du remboursement de ce déficit.

Durant l'été les réunions auront pour objet le choix des autres compétences qui se dessinent avec l'objectif de rester au minimum.

Les locaux de l'intercommunalité ont été mis à disposition de la mission locale qui peut maintenant assurer une permanence à La Chapelle-la-Reine.

Bernard RAYMOND demande si la révision du PLU sera engagée avant la fin de mandat, le bureau d'étude pourrait être missionné, assurant ainsi la continuité avec le nouveau mandat. Il en est de même pour ce qui concerne l'agenda 21

Alain LE PAPE fait part d'un devis d'ERDF consécutif au déplacement de l'armoire électrique de l'éclairage public de Villetard (la société Eiffage n'ayant pas compétence pour déplacer le compteur) montant : 512,94€ TTC.

Il informe :

que les compétences de M. FAGET ont été sollicitées pour l'emplacement et le mode de fonctionnement des futures enceintes de la salle polyvalente, elles ont été prises en compte par l'entreprise titulaire du marché.

qu'il inscrira la commune (à la demande de madame le Maire) pour le concours des villages étoilés récompensant les efforts pour lutter contre la pollution lumineuse.

Messieurs Fuerxer et Le Bras ont installé le radar pédagogique le 20 juin sur la rue de Courcelles. Ils tiennent à féliciter notre employé municipal pour la réalisation d'un support mobile.

Marie-Jeanne TESSIER indique que le radar pédagogique situé à l'entrée du village ne fonctionne plus, les batteries sont probablement déchargées.

Cet incident sera pris en compte dès que possible.

Marie-Jeanne TESSIER réitère sa demande de bonnes volontés pour l'organisation de la fête à Nanteau du 1^{er} septembre.

Elle informe que le projet d'espace paysager du nouveau cimetière est lancé avec l'aide du Parc naturel régional du Gâtinais français et du CAUE 77 ; un dossier justificatif est à établir pour le choix d'un bureau d'études compétant d'ici fin août et il faudra définir le projet en septembre.

L'analyse du vieux cimetière requière la disponibilité de la secrétaire de Mairie qui est surchargée actuellement, elle s'engagera dès que possible.

André LE BRAS indique que le syndicat du collège a voté à l'unanimité la suppression du poste de gardien.

Il informe que se pose la question de l'utilisation de l'ancien gymnase occupé actuellement par beaucoup d'associations ou assimilées et les primaires de la Chapelle-la-Reine, ce gymnase demandera des travaux de rénovation pour environ 100 000 €.

A sa demande, Monsieur BACQUÉ envisage, pour responsabiliser les utilisateurs (état des lieux pas faits régulièrement), la mise en place d'une participation financière, même symbolique, dans les conventions.

Les deux gymnases (nouveau et ancien) ont un planning complet. Et il a été évoqué la nécessité proche d'un troisième gymnase.

Les propriétaires des étangs privés de Villetard ont été reçus en Mairie, la nuisance de retombée de plombs de chasse sur le village leur a été transmise.

Au conseil d'école un poste d'institutrice a été supprimé et une institutrice a demandée sa mutation, cela risque d'entraîner une classe conduite par un remplaçant à la rentrée prochaine.

Par ailleurs une ATSEM est en congé de maternité jusqu'à la fin de l'année, se pose la question de son remplacement.

La séance est levée à 22 h55

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 30 juillet 2013.

Helen HENDERSON
Le Maire

Les Conseillers

Paul DESBROSSE
Le Secrétaire